

Pont-Aven le 18 janvier 1828,

Pour Aven



Monsieur,

Je vous demande pardon du retard que j'ai mis à répondre à la lettre de Votre Grandeur du 28 Décembre dernier. Ce n'est pas négligence de ma part; mais j'ai voulu prendre le temps nécessaire pour recueillir tous les renseignements relatifs à cet objet si important et en conférer avec Monsieur de Saint.

1.^o La Ville de Pont-Aven possède un Instituteur et une institutrice: le premier, le Sieur Théophile Le Fraper, Instituteur breveté exerçant en vertu d'une autorisation de Votre Grandeur en date du 22 octobre 1825; la seconde, Mademoiselle Clémentine Fervand exerçant en vertu d'une autorisation de Votre Grandeur en date du 3 novembre 1825.

2.^o Néant.

3.^o Ces deux individus n'appartiennent à aucune Corporation.

4.^o Néant.

5.^o Néant.

6.^o Le Sieur Fraper a douze élèves, et Mademoiselle Fervand quatre.

7.^o Néant.

8.^o Néant.

En mon particulier je n'ai rien à dire sur la conduite du Sieur Fraper; si son école n'est pas plus fréquentée, je crois en voir la cause dans le peu de considération dont il jouit dans le public pour sa capacité. Depuis quelque temps plusieurs élèves l'ont quitté pour suivre les leçons particuliers d'un nommé Couture sous-lieutenant de Douanes qui est plus capable.

C. S. J.

Cette déposition excite les murmures et les plaintes du Sieur Traper contre le Sieur Couture. Cependant je n'ai pas pu m'assurer que celui-ci fût école publique. L'on m'a seulement rapporté que cinq ou six enfants auxquels il donne des leçons chez eux, se réunissent ensuite quelquefois dans une maison particulière pour profiter des leçons qu'il donne aux enfants des deux sexes de cette maison, & qu'il les fait quelquefois composer ensemble pour exciter leur émulation.

Mademoiselle Bernard, autorisée pour les filles se plaint aussi que M^d. Traper lui enlève une partie, sans aucune autorisation pour exercer les fonctions d'institutrice. Cependant Madame Traper m'a dit qu'elle n'a que ses nièces, une filleule à son mari et deux étrangères, auxquelles elle fait école dans une salle séparée des garçons. Elle y a seulement ses propres garçons, dont l'aîné, à la vérité, n'a que huit ans.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

V^{re} D^{te} Consecrétaire,

De Votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur

Plasart